

Parrainages : le coup de bluff de Zemmour ?

Alors qu'il annonçait avoir déjà près de 250 signatures il y a un mois, il vient de lancer un SOS : « Il est possible que je n'obtienne pas les 500 parrainages ». Quelle réalité dans les Alpes-Maritimes ?

Le 30 novembre, quelques heures seulement après sa déclaration de candidature dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux, Eric Zemmour, confiant, annonçait sur TF1 avoir déjà quelque 200 à 250 parrainages. Mais, ça se complique. Ou ça a l'air de se compliquer...

Dans une très courte vidéo, le polémiste a lancé un appel. Comme un SOS. « *Le dernier espoir de mes adversaires c'est que je n'obtienne pas mes parrainages (...). Ce n'est pas une tâche facile quand on n'a pas de parti établi et il est même possible que je n'obtienne pas ces parrainages tant le système est fait pour protéger les grands partis. Chers maires de France vous avez le pouvoir de donner la parole à des millions de Français. Aidez-moi, ne vous laissez pas voler cette élection* », déclamaît, grave, le polémiste d'extrême droite, juste avant Noël.

Il faut 500 parrainages pour pouvoir se soumettre au vote des Français. Aujourd'hui, plus de 42 000 élus ont ce pouvoir entre leurs mains. La chasse aux parrainages pourrait être une promenade de santé, mais tout n'est pas si simple. D'autant moins simple que depuis le scrutin de 2017, les noms des « parrains » et du candidat choisi sont rendus publics. Il y a 5 ans, seulement 34 % des élus habilités ont usé de leur prérogative. Pour certains candidats c'est une formalité, pour d'autres un parcours du combattant dont ils ne sortent pas toujours vainqueurs.

« Ça se passe mal »

Alors Zemmour en galère pour récolter les 500 sésames ? Réalité ou coup de bluff à la Marine Le Pen ? (lire par ailleurs).

« Ici, ça se passe mal, vraiment mal », jure ses grands dieux Patrick Isnard, référent régional de



Eric Zemmour lors de son meeting à Acropolis à Nice, le 18 septembre. Il n'était pas encore officiellement candidat. (Photo François Vignola)

Reconquête, le mouvement créé par l'ex-chroniqueur. « *Ce n'est pas facile avec les élus des Alpes-Maritimes* », dit-il encore, « *alors que nous sommes bien implantés* ».

Le conseiller municipal de Grasse, ex-Rassemblement national, avance : « *Dans le département nous avons entre 4 000 et 5 000 adhérents [15 000 en Région Paca]. Et au niveau national, vous en connaissez beaucoup des partis qui arrivent à avoir 80 000 adhérents en 20 jours ?* ».

Pour adhérer, un clic et... 30 euros minimum (10 pour les « Français en difficultés »).

Les élus « qui parlent beaucoup »

Patrick Isnard refuse de donner le nombre de promesses de parrainages obtenus dans le 06. « *C'est confidentiel, ce sont les consignes, mais nous avons des maires, oui, qui nous parrainent. Surtout des profils d'élus dont ce sera le dernier mandat ou qui vont quitter leur communauté de communes et qui n'en ont plus rien à faire des pressions qu'ils pourraient subir au sujet des subventions* », ajoute Patrick Isnard. « *Ça se passe comme ça ici, en baronnie. Sur 100 élus, 99 nous disent qu'ils sont d'accord avec Eric Zemmour,*

mais qu'ils ne peuvent pas le parrainer par peur de se faire mal voir par les collectivités et d'en payer le prix fort », peste le référent 06 de Reconquête. Sans parler de ceux qui « *parlent beaucoup mais n'agissent pas derrière* », enchaîne-t-il, goguenard. « *Eric Ciotti, il parle comme nous et il est toujours chez LR. Lionnel Luca, le maire de Villeneuve-Loubet, a le même discours que nous mais jamais il ne nous donnera son parrainage. Ils sont comme ça les élus, ici, tenus par leur parti* », conclut le lieutenant azuréen de Zemmour.

STÉPHANIE GASIGLIA

Qui vont-ils « présenter » ?

« *Reconnaissant les soutiens sans précédents qu'Emmanuel Macron a apportés aux projets de Nice* », Christian Estrosi confirme qu'il « *parrainera sa candidature en 2022 s'il est candidat* »... En 2017, il avait apporté son soutien à François Fillon. Comme le député Eric Ciotti, le maire d'Antibes Jean Leonetti, celui de Cannes David Lisnard ou le premier magistrat grassois Jérôme Viaud qui eux devraient parrainer Valérie Pécresse. Marine Le Pen devrait pouvoir compter sur les élus régionaux, comme Philippe Vardon. Quant au communiste Fabien Roussel, il aura, entre autres, le parrainage du maire de Contes Francis Tujague qui avait pourtant choisi Mélenchon en 2017. Le choix du maire de La Trinité Ladislas Polski se porte sur Arnaud Montebourg. Robert Nardelli, le maire de Contes passe son tour. Sans étiquette, il ne veut pas parrainer de candidat. Malgré ses cris d'orfraie sur les réseaux pour s'indigner de la difficulté de Zemmour à obtenir ses parrainages, le maire de Villeneuve-Loubet, Lionnel Luca, indique « *qu'il n'a pas encore pris sa décision* ».

L'extrême droite et les candidats iconoclastes

À chaque présidentielle, le refrain est connu. Entonné, notamment, par les candidats hors système et iconoclastes qui la plupart du temps ne parviennent pas aux 500 parrainages, loin de là. En 2012, alors que le Niçois Jean-Marc Governatori souhaite, pour la seconde fois, se lancer à l'assaut de l'Élysée, il entame une grève de la faim. Il faut dire qu'il avait été échaudé par sa première tentative en 2007. Après avoir annoncé qu'il obtiendrait 800 signatures, l'écolo n'avait récolté que... 11 parrainages.

Logique, le législateur avait mis le système de parrainages en place pour éviter justement les

candidatures jugées trop « fantaisistes ».

Le seuil avait même été relevé de 100 à 500 en 1974 pour renforcer cette barrière.

Mais le champion toutes catégories, c'est le FN devenu Rassemblement national.

À chaque présidentielle, Les Le Pen, père ou fille, ne cessent de dénoncer la complexité de cette quête.

Ils ont toujours réussi à se présenter. À l'exception du scrutin de 1981, la première présidentielle à laquelle voulait s'attaquer le patriarche. « *Tout est fait pour réserver la République aux 4 grands partis* », avait alors pesté le fondateur du Front national.

Comment ça marche ?

Tous les élus de la République ne peuvent pas « présenter » un candidat à l'élection présidentielle. On dit, en fait une « présentation » et non un « parrainage ». Seuls les députés, les députés européens, les sénateurs, les maires, les conseillers régionaux ou départementaux, les présidents d'intercommunalités, les conseillers de Paris et de la métropole de Lyon, les conseillers des assemblées territoriales (Corse, Outre-Mer), les conseillers à l'Assemblée des Français de

l'étranger ou les présidents des conseils consulaires sont habilités à parrainer.

Autre donnée dans l'équation, les 500 « parrains » doivent ainsi être issus d'au moins 30 départements ou territoires d'outre-mer différents et moins de 10 % d'entre eux doivent provenir du même département ou collectivité d'outre-mer.

En 2017, François Fillon avait reçu 3 635 présentations, Benoît Hamon 2 039, Emmanuel Macron 1 829, Jean-Luc Mélenchon 805 et Marine Le Pen 627.